

(N° 55.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 2 AVRIL 1909.

Rapport de la Commission de l'Industrie et du Travail, chargée d'examiner le Projet de Loi concernant le logement des ouvriers employés dans les bri- queteries et sur les chantiers.

(Voir les n°s 56, session de 1906-1907; — 156, session de 1907-1908,
de la Chambre des Représentants; — 51, session de 1908-1909, du
Sénat.)

Présents : MM. le Vicomte SIMONIS, Président; AUGUSTE COOLS, MAGIS,
HENRICOT, DUPRET, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet de Loi qui vous est soumis a été voté par la Chambre des Représentants à l'unanimité de ses membres présents.

Il ne donne lieu à aucune observation. L'amélioration dans l'habitation et le couchage de nos ouvriers briquetiers, des ouvriers terrassiers et autres qui logent sur les chantiers même a fait depuis longtemps l'objet des préoccupations de tous ceux qui s'intéressent à la classe ouvrière.

Votre Commission de l'Industrie et du Travail vous propose de voter le Projet de Loi qui vous est présenté.

Le Rapporteur,
G. DUPRET.

Le Président,
V^{ie} SIMONIS.